

REGLEMENT

Garden Libre 600kg Extra

FRANCE

2007

A – CHASSIS

- 1 - le châssis doit être d'une pièce allant de l'avant de tracteur jusqu'au pont arrière
- 2 - les roues avant doivent être dans l'alignement des roues arrières

B –CONSTRUCTION

- 1- l'empattement doit être de 162 cm maxi
- 2- la distance entre essieu arrière et l'avant du tracteur doit être de 200 cm maxi, crochet de remorquage non inclus
- 3- largeur maximum de 135cm
- 4- largeur maxi du châssis de 42 cm
- 5- les protections de côté doivent couvrir les côtés du moteur jusqu'à couvrir les bougies. Le flanc de protection doit être d'une épaisseur minimum de 2 mm d'acier ou 3 d'aluminium.

C – MOTEUR

- 1- cylindrée limitée à 3000cm³.
- 2- moteur limité à 6 cylindres et 4 soupapes par cylindres.
- 3- un seul étage de compression autorisé avec utilisation d'un seul turbo.
- 4- Seul l'essence et l'éthanol bio sont autorisées. L'utilisation d'alcool, d'oxygène, de nitrogène est interdite.

D – EMBRAYAGE , VOLANT MOTEUR,TRANSMISSION

- 1- Tous les embrayages et les volant moteur doivent être fabriqués en acier (fonte interdite)
- 2- Volant moteur, plateau presseur et mécanisme doivent avoir les propriétés suivantes : 414N/mm²
- 3- la cloche d'embrayage ou la protection d'embrayage doit être faite d'une seule pièce d'acier de 6mm d'épaisseur. L'avant et l'arrière de 3 mm acier ou 4 mm aluminium
- 4- les transmissions automatiques ne sont pas autorisées
- 5- Les schémas des pièces d'embrayages d'embrayage « fait maison » : plateau, disque, mécanisme, volant... doivent être avec le tracteur en permanence. Ils peuvent être demandés par la commission sécurité.

E -PROTECTION DE TRANSMISSION

- 1- La transmission doit être entourée d'un tube acier de 5mm ou 6mm aluminium. La protection doit entourer la transmission à 360° avec une distance maximum de 50mm entre la protection et la plus grosse pièce de la transmission.
- 2- L'utilisation de croisillons est interdite.

F – PROTECTION DE FREIN DE TRANSMISSION

Les freins de transmission sont autorisés en combinaison des freins de pont. Ils doivent être entourés d'une protection à 360° de 10mm acier, et avant- arrière de 3 mm acier minimum

G – REGULATION DU REGIME MOTEUR

Tous les moteurs doivent avoir deux ressorts pour ramener automatiquement l'accélérateur au minimum.

H-RESTRICTION RPM

Aucunes pièces (volant moteur, embrayage, transmission) ne doit tourner plus vite que le vilebrequin moteur

I- ECHAPPEMENT

- 1- Toutes les pipes d'échappement doivent évacuer verticalement. La longueur minimum entre le haut du coude et le haut de la pipe est de 300mm
- 2- Les moteurs équipés de turbo doivent avoir deux boulons M8 8.8 en travers au niveau de la partie verticale pipe. Les boulons peuvent être soudés mais la tête des boulons ne doit pas être coupée pour faciliter le contrôle. Les boulons doivent se croiser à 90° avec un espacement maximum de 20mm

J- RESERVOIR ET DURITES

- 1- le réservoir doit être stable et solidement attaché. Il ne doit pas être fixé au moteur.
- 2 -le réservoir, les jauges de pression, les durites ne doivent pas être situés dans la proximité du pilote compartiment du pilote.
- 3- Un réservoir sous pression est interdit.
- 4- les tracteurs doivent être équipé d'une vanne pour couper l'alimentation en carburant, elle doit être facile d'accès et placer sur la partie basse pression du circuit d'alimentation.

K – ANNEAU DE TIR

- 1- Le crochet doit être construit d'une seule pièce rigide et doit être rigide dans toutes les directions
- 2- Aucune tuyauterie creuse n'est autorisée, aucune soudure n'est autorisée
- 3- le diamètre du trou doit être au minimum de 50mm et au maximum de 55mm
- 4- le diamètre minimum de la goupille doit être de 12mm
- 5- la surface en coupe du crochet doit être supérieure à 600mm² à tous les points du crochet.
- 6- l'épaisseur minimum du crochet doit être de 14mm
- 7- la largeur minimum entre l'extrémité du crochet et le trou d'attelage doit être de 14mm, de même la largeur minimum entre l'extrémité du crochet et le trou de la goupille doit être de 14mm
- 8- l'anneau de tir doit être parallèle au sol à +/- 10 °
- 9- la distance minimum entre l'essieu arrière et l'extrémité de la barre de tir doit être de 165mm
- 10- la hauteur maximum entre le sol et la barre de tir ne doit pas dépasser 330mm

L – ARRÊT D'URGENCE

- 1- tous les tracteurs doivent être équipés d'un système de coupure de l'allumage.
- 2- L'arrêt d'urgence doit pouvoir être activé par le pilote
- 3- L'arrêt d'urgence doit être situé à l'arrière et au centre du tracteur, environ 400mm au dessus du crochet
- 4- Le câble de la remorque doit s'attacher à un anneau d'environ 25mm

M – ACCELERATEUR

- 1 - Tous les Tracteurs Pulling doivent être équipés d'un accélérateur à main.
- 2 - Les moteurs doivent être équipés de deux ressorts sur les côtés de la carburation.
- 3 - Les ordinateurs de contrôle d'opération mécanique ne sont pas autorisés. Les ordinateurs de contrôle du régime moteur sont exclus de cette règle. Les ordinateurs de contrôle de patinage (traction) ne sont pas autorisés.
- 4 - La gestion électronique de l'injection est autorisée.

N – SIEGE ET AILES

- 1- les tracteurs doivent avoir un siège robuste et rigide. Le siège ne doit pas être situé derrière l'essieu arrière.
- 2- les ailes doivent être solides, la construction des ailes doit protéger le pilote et éviter au pilote de toucher les roues avec n'importe quelle partie de son corps.

O – BARRES ANTI DEBORDEMENT

- 1- les patins sont sur tous les tracteurs pulling. Les patins ne doivent pas être attachés à l'anneau de tir.
- 2- Les barres anti-débordement peuvent être constitué de patins ou de roulettes. Les roulettes doivent faire au minimum 25mm de large et 100mm de diamètre. Les patins doivent faire au minimum de 50mm de largeur par 75mm de longueur.
- 3- La distance entre l'arrière des patins et les pneus doit être comprise entre 10 et 20 cm (mesure verticale par rapport au pneu)
- 4- La hauteur des patins par rapport à la terre doit être de 120 mm maxi.
- 5- Les barres anti-retournement doivent pouvoir supporter le poids du tracteur.

P – CAGE DE PROTECTION

- 1 – voir schéma ci-joint.
- 2 – le diamètre du tube doit être au minimum de 34mm en 2,5mm d'épaisseur.

Q – TURBOCHARGEUR

- 1 – les protections doivent entourer sur 360° le turbo ainsi que fermer sur l'arrière du turbo, un rebord sur l'avant.

Les compresseurs volumétriques ne sont pas autorisés.

R – PNEUMATIQUES

- 1- 4 roues motrices interdits
- 2- roues jumelés, pneus cloutés, pneus chaînés interdits
- 3- hauteur maxi 800mm, largeur maxi 400mm, les pneus Dick cepek 31*15,5*15 sont autorisés